

Pêche au thon rouge du Nord: adoption d'une gestion pluriannuelle "inédite" des quotas

Paris, 22 nov 2022 (AFP) – Les quotas de pêche au thon rouge du Nord ne seront plus révisés annuellement mais tous les trois ans, a annoncé mardi l'organe de négociations des pays concernés par la capture dans l'Atlantique de cette espèce très prisée, grâce à l'approbation d'un plan de gestion salué par le secteur et les ONG.

“Cette mesure inédite, qui est le fruit d'une collaboration approfondie entre les scientifiques, les gestionnaires et les parties prenantes, devrait garantir une pêche durable et rentable à long terme du stock de l'Atlantique Ouest et du stock de l'Atlantique Est et de la Méditerranée”, affirme dans un communiqué la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (CICTA, ICCAT en anglais) .

La CICTA, qui réunit une cinquantaine de pays, des représentants de l'industrie thonière, des ONG et des scientifiques, révisait auparavant chaque année les quotas de pêche pour ce poisson de grand prix.

Le TAC (total admissible de capture, NDLR) fixé pour 2023-2025 a été établi à 2.726 tonnes pour le stock de l'Atlantique Ouest et à 40.570 tonnes pour l'Atlantique Est, qui inclut la Méditerranée. En 2022, le quota avait été fixé à 36.000 tonnes au total pour les deux zones.

“La CICTA délaisse les négociations annuelles sur les quotas, souvent politisées, qui ont contribué à des années de régression et de surpêche du thon rouge de l'Atlantique”, s'est félicitée l'ONG Pew Charitable Trust dans un communiqué.

Le thon rouge, dont raffolent les gourmets japonais, a été victime de surpêche pendant des décennies en Méditerranée et dans l'Atlantique. Il avait failli être ajouté à la liste rouge des espèces menacées de l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature) et son commerce international restreint. Depuis, des quotas drastiques et des mesures de protection ont été adoptés dans ces régions et en ont fait l'exemple d'une réussite de reconstitution des stocks.

Mais “malgré des progrès significatifs au niveau mondial, (...) l'océan Pacifique reste la dernière région du globe à ne disposer d'aucune procédure de gestion pour les navires de pêche visant à gérer un stock à l'échelle internationale”, a déploré Grantly Galland, chargé de mission au Pew Charitable Trust.

Début décembre, la Commission des pêches du Pacifique centre-ouest (WCPFC) pourrait toutefois adopter un tel plan de gestion pour la première fois de son histoire, consacré au thon listao (bonite à ventre rayé, 35% des captures commerciales), selon cette ONG.

Par ailleurs, la CICTA a pris des mesures inédites de protection du requin-taube bleu dans l'Atlantique Sud, fixant “à un maximum de 1.295 tonnes” la limite de mortalité causée par la pêche en 2023. Concernant l'Atlantique Nord, la Commission a décidé en novembre 2021 d'interdire pour deux ans la conservation, le transbordage ou le débarquement de cette espèce menacée.